

DEC132693DR03

**Décision portant nomination de M. Patrice Médina aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122738DSI du 5 décembre 2012 nommant M. Yann Hérault directeur de l'unité UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 2 décembre 2012 ;

Considérant que M. Patrice Médina a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 2 au 4 octobre 2007 et du 6 au 8 novembre 2007 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Patrice Médina, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPS44 intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles (Service des Animaux Transgéniques) (TAAM-SEAT), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Patrice Médina exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrice Médina est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Yann Hérault

Visa du délégué régional  
Brice Kerber